



Commune d'Escoville

## Lotissement "Le Bois"

Permis d'aménager n° PA 014 246 22 D0001 accordé le 25 mai 2022

LOT n°

Superficie totale: 522 m<sup>2</sup>

Cadastre: A n°993

Surface de plancher: 300 m<sup>2</sup>

Modifications

Plan de vente provisoire

Plan de vente définitif

Etabli par

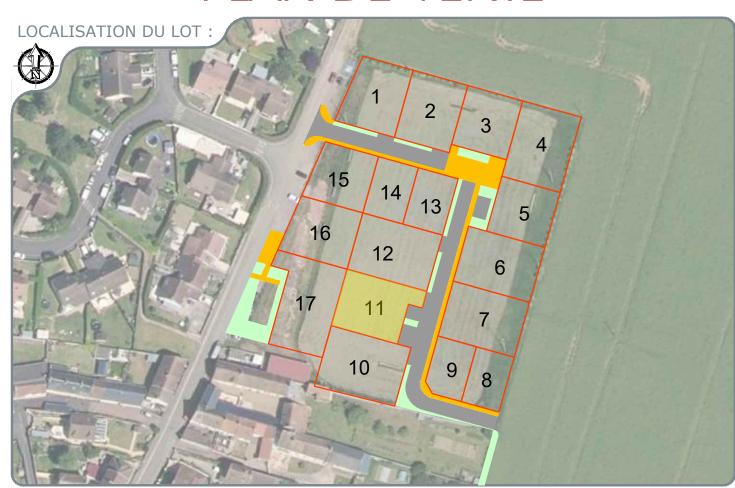
JG

Date

18.03.22

12.04.23

## PLAN DE VENTE



A.993 : 5a 22ca



## DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat.»

LIMITES - Délimitation - Bornage										
NON DEFINIES										
□Nord	□Sud	□Est	□Ouest	□façades sur voie	☐ Autres :					
☑ DEFINIES juridiquement et matérialisées : DELIMITATION - BORNAGE										

		Nature de la limite Descriptif	ldentité du(des) propriétaire(s)	PROCES-VERBAL de DELIMITATION - BORNAGE ou PLAN à annexer à l'acte		Date du contrôle du bornage effectué par le Géomètre-Expert
			riverain(s)	Date	Nom et adresse du Géomètre-Expert	soussigné
	Limite NORD	Limite matérialisée par deux bornes nouvelles	Lot 12 A n°994	15/11/2022	<b>A</b>	20/03/2023
	Limite SUD	Limite matérialisée par deux bornes nouvelles	Lot 10 A n°992	15/11/2022	GÉOMÈTRE-EXPERT GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE	20/03/2023
	Limite OUEST	Limite matérialisée par deux bornes nouvelles	Lot 17 A n°999	Guillaume DOLIGEZ Jean-Marc PIERROT  15/11/2022  PONT L'EVEQUE - CAEN FALAISE - ARCENTAN Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40 contact@amenageo.fr / www.amenageo.fr		20/03/2023
	Limite EST	Limite matérialisée par quatre bornes nouvelles	Voirie interne au lotissement A n°982	15/11/2022	social designation of the second seco	20/03/2023

Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = 522 m².

NB : Plan de division joint.

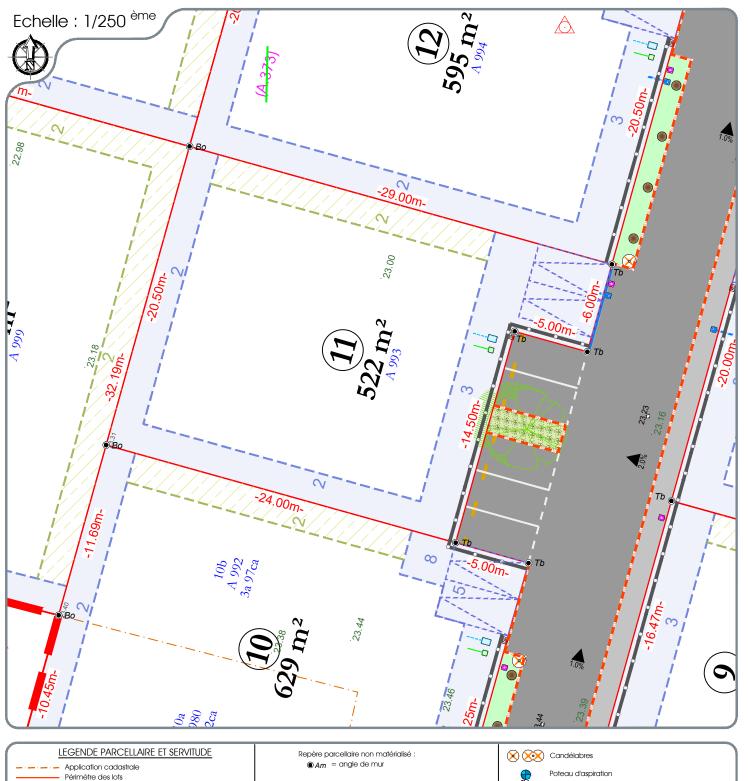
Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

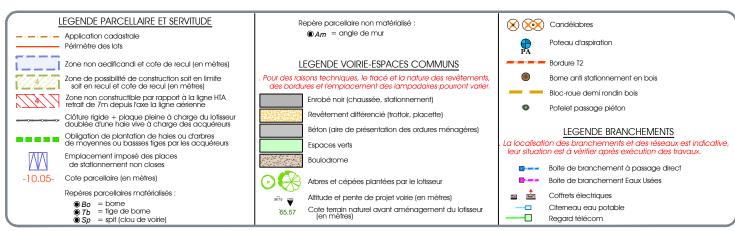
Dressé le 12 avril 2023,

par Monsieur Guillaume DOLIGEZ, Géomètre-Expert à Pont-l'Évêque,

Pont-l'Évêque,

d'inscription





A: - La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.

- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
   Levé topographique en Septembre 2021